



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/13
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 31 janvier 2025

Date de la convocation : 24/01/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 24/01/2025
Nombre de présents : 9
Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Christine NOHARET (donnée à M BILHAC), Christophe VIDAL (donnée à P LOUX),

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES – LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

EXPOSE

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2024-34 en date du 6 septembre 2024 concernant l'approbation de la mise à jour du Tableau de Classement des Voies (TCV) et de la longueur de la voirie communale.

Le tableau envoyé par la société Géoptis faisait état de 23585 ml de voies communales.

Il informe le Conseil que la commune a reçu la dernière version du TCV. Celui-ci mentionne une longueur de voirie de 24513 ml + 333 ml de places (3755 m²) soit un total de 24 846 ml.

Il convient de corriger cette donnée.

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2024/34 du 6/09/2024 approuvant la mise à jour du Tableau de Classement des Voies ;

Considérant le nouveau montant de voirie communale défini par la société Geoptis ;

APPROUVE le linéaire de voirie communale à 24 846 mètres linéaires (24 513 ml de voie communales + 333 ml de places de 3755 m²).

AUTORISE Madame le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 06/02/2025

034 213401879-20250131-DE-2025_013-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification